

MÉMOIRE DE LA

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE ROUYN-NORANDA

DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS

SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

17 FÉVRIER 2005

TABLE DES MATIÈRES

AVANT PROPOS	3
LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE ROUYN-NORANDA	4
INTRODUCTION	5
1. L'INDUSTRIE MINIÈRE	6
2. L'INDUSTRIE FORESTIÈRE	8
3. L'EAU, SOURCE D'ÉNERGIE ET DE VIE	10
4. RECOMMANDATIONS	11
CONCLUSION	12

AVANT PROPOS

La Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda souhaite remercier le gouvernement et le ministre de l'Environnement de cette opportunité d'intervenir et de prendre position sur le développement durable, pour ainsi accroître les retombées positives sur le développement économique du Québec et de ses régions.

Notre document s'appuie sur les réflexions d'un groupe de travail composé de gens d'affaires représentant notre chambre de commerce.

Tout d'abord, mentionnons que nous convenons de l'importance et de la pertinence de tenir une consultation sur le développement durable afin de prendre conscience des réalités actuelles et des impacts d'actions futurs des entreprises québécoises.

Dans le contexte économique actuel, il nous apparaît important qu'un tel exercice soit amorcé. Cette consultation publique devient donc une nécessaire réflexion dont l'objectif ultime servira aux générations à venir.

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE ROUYN-NORANDA

Fondée en 1927, la Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda (CCIRN) constitue le plus grand réseau de gens d'affaires de l'Abitibi-Témiscamingue, puisqu'elle regroupe plus de 1100 membres, corporatifs et individuels, provenant d'une multitude de secteurs d'activités de l'économie régionale.

Cet important réseau d'hommes et de femmes d'affaires donne à la CCIRN l'énergie nécessaire pour mener à bien sa mission première : contribuer au développement économique de Rouyn-Noranda et de la région en se portant à la défense de la liberté d'entreprendre. Pour ce faire, la CCIRN exerce son leadership auprès de la collectivité et de ses représentants afin d'améliorer le climat d'affaires et de favoriser la création d'entreprises et leur développement.

Proactive, créative, dynamique, la CCIRN s'impose comme un organisme crédible qui poursuit une vision économique s'articulant autour de quatre thèmes principaux : l'entrepreneurship, la liberté d'entreprendre, la relève et la pérennité des entreprises.

INTRODUCTION

La Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda (CCIRN) présente ici sa vision du développement durable, terme avec lequel elle est fortement confortable.

Effectivement, dans ces deux mots, nous retrouvons essentiellement notre mission, soit de favoriser le développement de notre région en s'assurant que celui-ci se fasse de façon à ce que la région dure indéfiniment.

Puisque nous sommes une région ressource, nous devons développer ces dernières en s'assurant d'en tirer le maximum (sans gaspillage), tout en instaurant les moyens de restaurations des sites utilisés pour assurer une ressource aux générations futures.

1. L'INDUSTRIE MINIÈRE

Cette industrie cyclique est actuellement dans une croissance intéressante suite à l'augmentation de la demande mondiale, surtout pour les métaux de base. On assiste dernièrement à une effervescence de l'exploration minière qui devrait nous amener à découvrir de nouvelles mines.

La *Loi sur les mines* telle que modifiée le 9 mars 1995 (obligeant les entreprises à faire approuver leur plan de fermeture avant d'obtenir les autorisations d'exploiter un site minier et d'en garantir financièrement l'exploitation) est excellente. Ceci garantit une restauration des lieux après l'exploitation du site. Un bel exemple est la mine Selbaie (les Métaux Biliton) où 58 millions de dollars sont consacrés à la restauration du site.

Plus près de nous, il y a en plein cœur de Rouyn-Noranda une ancienne mine. Effectivement, des gens semblent oublier la mine Chadburne. Cette mine du groupe Noranda est aujourd'hui un parc pour enfants, des terrains de baseball ainsi que de soccer.

Ces exemples nous prouvent que l'on peut aujourd'hui permettre un développement minier, assurant ainsi une économie en santé, qui est en harmonie avec une qualité de vie. Les sites miniers (et non des usines ou concentrateurs) s'étendent sur des superficies de plus en plus petites (ex : le projet Lapa d'Agnico-Eagle à Cadillac). Les aménagements sont donc plus faciles à réaliser après l'exploitation.

Puisque le minerais est de plus en plus profond et dispendieux à exploiter, il faut absolument encourager l'exploration minière sous toutes ses formes pour assurer notre avenir.

La durée de vie moyenne d'une mine étant d'environ 10 ans aujourd'hui et qu'il est possible de restaurer les sites de façon économique après l'exploitation, nous recommandons :

- Que les aires protégées soient localisées dans les zones où l'exploration minière n'offre pas un grand potentiel. Surtout ne pas désigner les aires protégées le long de la faille Cadillac par exemple. Que serait devenue notre région sans l'apport économique des mines Doyon, Laronde, Bousquet, Horne, etc., si la génération précédente avait désigné ces espaces « aires protégées » !?.
- Que le gouvernement conserve les actions accréditatives afin de permettre la découverte de nouveaux gisements.
- Enfin, dans l'esprit d'un développement durable, que le gouvernement encourage toute forme de récupération de métaux transformés, car le développement de cette industrie reste embryonnaire.

Nous fondons également de grands espoirs sur le comité responsable de l'établissement d'un « plan cuivre » afin d'assurer la pérennité de la fonderie Horne.

2. L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

Cette industrie qui procure un apport économique important à la région bénéficie d'une ressource renouvelable mais non inépuisable si elle est mal exploitée.

Le rapport Coulombe sonne une alarme importante car à l'instar de M. Frank Dottori, président de Tembec, il fait la lumière sur le fait qu'actuellement il y a une surexploitation de la forêt, conclusion globale avec laquelle notre Chambre de commerce est d'accord. La meilleure preuve de cette surexploitation est que depuis quelques années, les scieries, à tour de rôle, sont obligées de suspendre leurs activités, même dans un bon contexte économique, pour des périodes de 2 à 4 semaines en fin d'année par manque d'approvisionnement.

Nous souhaitons donc voir une **limitation des droits de coupe qui permette la régénération de la forêt**, ceci dans le but de se ramener graduellement à une exploitation forestière qui permette des approvisionnements à long terme (régénération de la forêt).

Cependant, nous insistons sur le fait qu'**il faut des mesures transitoires** car chaque réduction de 10 % des droits de coupe provoquera la fermeture d'une usine sur 10. De plus, une réduction de 20 % appliquée à toutes les régions du Québec nous semble peu appropriée car les conditions forestières ne sont pas les mêmes partout. Il est primordial de **spécifier, avec cette réduction de coupe, à quelle essence elle s'adresse et dans quelle région en particulier.**

Parallèlement à cette réduction, nous devrions **accentuer nos recherches en sylviculture**. Également, **toute initiative d'usine où l'on optimise l'utilisation de la matière première devrait être priorisée** (ex. : bois jointé).

De grands pas ont déjà été faits en la matière. Nous n'avons qu'à penser au reboisement effectué aujourd'hui avec le déboisement précommercial qui commence à donner des résultats. Il faut accentuer ces initiatives et faire preuve d'imagination dans l'utilisation optimale de la ressource.

Une chose est sûre : nous croyons qu'il est essentiel qu'un mécanisme soit instauré pour remplacer les emplois perdus par la réduction des droits de coupe au lieu de les abolir tout simplement ! Le transfert d'emploi vers des tâches liées à l'industrie forestière (2^e et 3^e transformation) pourrait être une solution pour garder ces travailleurs en région.

3. L'EAU : SOURCE D'ÉNERGIE ET DE VIE

Nous croyons que l'eau est une source d'énergie renouvelable et non polluante. Il est vrai que lors d'aménagements hydrauliques, il y a des impacts sur l'environnement, mais ceux-ci peuvent être atténués de façon tout à fait acceptable.

Cette source d'énergie devrait continuer à être priorisée et même en accentuer son développement afin de profiter de la conjoncture énergétique en Amérique du Nord, bien plus que le gaz ou le mazout. Ainsi, nous pourrions obtenir une richesse collective à partir d'un bien collectif.

Permettre à des grands projets hydroélectriques de voir le jour contribuerait à répondre à la demande de plus en plus accrue des consommateurs (autant des entreprises que des particuliers) surtout celle venant de nos voisins du sud. À notre avis, les répercussions se traduiront à long terme par la fermeture d'usines qui produisent de l'énergie très polluante (charbon, nucléaire), s'approchant ainsi des effets souhaités des accords de Kyoto.

À l'heure actuelle, même si des recherches s'effectuent pour développer d'autres formes d'énergie aussi fiable, l'hydroélectricité comble à la fois le faible coût et la non-pollution (5 ¢ / kwh au lieu de 7 ¢ / kwh pour le gaz naturel, 10 ¢ / kwh pour l'éolien et 25 ¢ / kwh pour l'énergie solaire).

Dans un autre ordre d'idée, le monde a de plus en plus soif d'une eau pure. Nous avons la chance d'en posséder en grande quantité et il est sûrement possible d'en tirer profit sans en épuiser les réserves (à titre d'exemple, l'usine de l'eau « Esker » à Amos).

Nous souhaitons voir naître d'autres usines de ce genre dans le respect du renouvellement de la ressource et avec un mécanisme de redevance monétaire à la région.

RECOMMANDATIONS

En plus des recommandations citées dans le texte, nous voudrions attirer votre attention sur le sujet suivant :

Toutes les ressources naturelles exploitées dans notre région (minerais, forêt, eau, etc.) doivent faire l'objet d'une redevance puisqu'il s'agit d'un bien collectif. Cette redevance devrait être redistribuée à la région afin d'assurer notre développement. Elle pourrait, entre autres, servir à la recherche et à démarrer des projets de 2^e transformation en région.

Nous croyons également qu'il est de mise d'**instaurer des incitatifs fiscaux pour aider au démarrage d'usine de 2^e, voire de 3^e, transformation.** La ressource est là, profitons de la proximité pour la transformer en produit fini ou semi-fini avant de l'envoyer dans d'autres régions.

Bref, nous demandons seulement notre part de ce qui est récolté chez nous.

CONCLUSION

La CCIRN considère que les ressources naturelles peuvent être exploitées de façon à assurer le développement économique de la région tout en assurant le renouvellement de la ressource et dans le respect de l'environnement. Nous croyons fermement que la saine gestion des impacts de l'exploitation des forêts se traduira par un équilibre entre l'exploitation rentable et la régénération de la ressource.

Si nous voulons que la région dure, il faut en assurer son développement, non pas en interdisant l'exploitation des ressources naturelles, mais en s'assurant qu'on le fasse dans le respect de l'environnement.

En tant que région ressource, qui existe grâce à l'exploitation des mines, de la forêt et de l'eau, nous connaissons la valeur de ce qui nous entoure et nous ne voulons plus que des compagnies exploitent, à outrance, nos richesses sans redevance autre que les emplois créés.

Car, en bout de ligne, nous croyons que sans développement durable, sans conformité à des standards élevés mais réalistes, la région est vouée à connaître un recul, voire une fermeture à plus long terme.

Bref, dorénavant, nous refusons que l'on dépouille aveuglément la région de ses ressources : nous désirons un développement économique dynamique en harmonie avec l'environnement et qui assurera la pérennité de l'Abitibi-Témiscamingue.